Bulletin N° 015
Juillet-Septembre 2011

Cpac Info Pesticides

La Guinée Equatoriale crée son Comité National de Gestion de Pesticides (Cngp) : Lire l'acte de création dans cette édition

Homologation commune de pesticides en Afrique Centrale :

- **La communauté internationale s'indigne contre le non respect des engagements par certains Etats**

Dans cette édition, les réactions de la FAO et du Croplife International

- **La communauté scientifique valide les derniers outils d'évaluation de dossiers d'homologation de pesticides du Cpac**

Sommaire

Edito 3

CPAC en marche

Alternatives aux pesticides: le CPAC sur le front de la recherche et le développement de la lutte intégrée 4

Atelier sur l'harmonisation et l'homologation des pesticides en Afrique de l'Ouest et Centrale 6

Un nouveau pas a été franchi pour le démarrage effectif des homologations de pesticides au CPAC 8

Le laboratoire inter Etat inscrit dans le PER comme projet à part entière 10

Procédures et facteurs pour l'établissement d'un système de contrôle et d'homologation des Pesticides 12

Pesticides : Vers la fin du processus des inventaires des travaux de terrain 15

Après la RCA, le Tchad et le Congo, c'est au tour de la Guinée Equatoriale de créer son CNGP 16

Des pesticides à dose aléatoires et non homologués utilisés sur des légumes frais 17

Sensibilisation sur l'usage des pesticides 18

Pesticide Actu

Sensibilisation sur le renforcement de la coopération et de la coordination pour la mise en oeuvre des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm en Afrique francophone 19

Page Scientifique

Dioxines et furannes : validation des résultats 21

Salon Carbone : Lancement de la première édition 21

Lu pour vous

Les dangers lies au mauvais stockage et à la mauvaise utilisation des pesticides 22

Don des engrais et insecticides aux paysans Camerounais 22

Action Réaction

Croplife International écrit au Cpac 23

Cpac Info Pesticides

Bulletin N° 015 de Juillet/Septembre 2011

Supervision Générale :
S.E. Le Président Antoine NTSIMI

Directeur de la Publication :
Blaise GASSILA

Rédacteur en Chef :
Benoit B Bouato

Collaboration :
Serge LIALE

Logistique :
Timothée MVOM

Infographie et Impression :
Fidèle Perrier ONONINA

B.P. 16344 Yaoundé-Cameroun
Tél./Fax : (237) 22 20 31 99
E-mail: cpac.pesticide@cpac-cemac.org
Site-web : www.cpac-cemac.org

Editorial

B. B. BOUATO

Chers lecteurs,

La grande nouvelle de ce trimestre au sein du Cpac, c'est la création du Comité national de gestion de pesticides (Cngp) de la Guinée Equatoriale. Cet acte de souveraineté, posé par l'un des pays membres de la Cemac, vient nous rappeler que l'intégration sous-régionale en matière phytosanitaire se traduit en actions concrètes. Ceci indique aussi que le CPAC avance certes lentement mais très sûrement vers la réalisation de ses principaux objectifs. C'est-à-dire que, la toile du Cpac se tisse minutieusement et sans failles pour le malheur des spécialistes de la contrefaçon et de la fraude dans le domaine phytopharmaceutique. Une fois que cette toile sera complètement tissée, l'étau se refermera autour de ces pollueurs qui ont fait de l'Afrique centrale leur destination privilégiée, à cause du manque d'un système de contrôle harmonisé dans cette zone à frontières poreuses.

Pendant que l'étau se referme autour des fraudeurs et contrefacteurs, la communauté internationale ouvre les yeux sur le blocage des homologations communes en Afrique centrale par certains fonctionnaires de l'un des Etats membres pourtant signataire de la Convention du Cpac, pour des intérêts égoïstes. En effet, la réunion organisée par le Bureau régional de la Fao à Accra concernant le renforcement des harmonisations en matière de gestion de pesticides a abouti à une mise au point très importante : « les conventions internationales, une fois mises en oeuvre, s'imposent à tout état signataire ». Pour ceux qui prétextaient que l'application de leurs dispositions nationales étaient la cause de la non application des dispositions communautaires du Cpac, de l'intervention du Conseiller juridique venu tout droit du siège de la Fao pour la circonstance, il ressort que si les Etats membres ont signé la Réglementation du Cpac, c'est elle qui doit être appliquée dans toute la zone Cemac.

Dans le même ordre d'idées, Croplife International, à partir de sa direction générale, dans une lettre adressée au Cpac, a exhorté toutes les parties, surtout les Etats membres de la Cemac, à respecter les engagements, afin que les homologations communes commencent le plutôt possible pour renforcer la lutte contre la fraude et les contrefaçons, qui s'aggravent de jour en jour dans cette partie de l'Afrique.

L'autre prétexte qui était présenté pour faire retarder le processus d'homologation du Cpac était la non préparation technique de cet organisme, lui permettant de gérer adéquatement les homologations. Maintenant, avec la validation par la communauté scientifique internationale, de tous les outils nécessaires à l'homologation des pesticides, élaborés par le secrétariat permanent du Cpac, nos détracteurs n'auront plus rien à dire. En effet, le secrétariat permanent du Cpac vient de franchir l'étape la plus technique du processus d'homologation, consistant à l'élaboration des fiches pour l'évaluation des dossiers d'homologation de pesticides. Ces fiches ainsi élaborées ont été validées par un panel de spécialistes en la matière au cours d'une réunion organisée par le Cpac à Douala du 07 au 09 septembre 2011. Après la validation de ces fiches par les scientifiques africains et de l'industrie phytopharmaceutique, lesdites fiches ont été présentées et validées par l'équipe de l'homologation de l'Etat d'Israël au cours d'une rencontre entre le Cpac et cette entité partenaire à Tel-Aviv du 10 au 21 septembre 2011.

Parallèlement à l'élaboration des fiches d'évaluation de dossiers d'homologation, le Cpac a entrepris de faire une sélection des centres d'expérimentation pour les essais d'efficacité biologique des produits phytosanitaires dans toutes les zones agro-écologiques de l'Afrique centrale, sur la base d'un cahier de charge fourni par l'ANSES.

Bref, cette édition synthétise l'état d'avancement du processus de la mise en oeuvre de l'homologation commune de pesticides en Afrique centrale. Vous y trouverez aussi d'autres informations sur les activités du Cpac. Bonne lecture et à la prochaine édition.

Alternatives aux pesticides: le CPAC sur le front de la recherche et le développement de la lutte intégrée

Photo de famille entre stagiaires

Par Daniel FOTIO et Josian Edson MAHO

I- Contexte

La protection intégrée, encore appelée lutte intégrée (IPM), est une combinaison judicieuse de diverses méthodes de lutte contre les parasites (ravageurs, phytopatogènes et adventices) des cultures qui tient compte de la protection de l'environnement, la santé des utilisateurs et du consommateur. Son principal objectif est de concevoir et mettre en application les pratiques de gestion de nuisibles respectueuses de l'environnement répondant aux besoins des cultivateurs, des consommateurs et des organismes gouvernementaux compétents. Par conséquent, l'intégration des informations sur les parasites et les approches innovantes visant à réduire l'utilisation des pesticides nocifs pour l'environnement sont impératives. Les méthodes de lutte intégrée développées puis appliquées en Israël ont connu beaucoup de succès au point où elles servent de nos jours de modèle à d'autres pays. Pour partager cette expérience avec les scientifiques de part le monde, le Gouvernement israélien a entrepris d'établir une plateforme de synergies et de développement d'une agriculture internationale à travers la coopération et les formations à l'instar de celle intitulée ''Research and Development of Integrated Pest Management'', organisée du 13 Juin au 06 Juillet 2011 en Israël, à laquelle les experts du Comité Inter-Etats des Pescicides ont participés.

II- Objet de la formation et de la mission des chercheurs du CPAC

L'objectif principal de cette formation co-organisée par l'Agence israélienne du Ministère des affaires étrangères en charge de la coopération internationale (MASHAV), le Centre for International Agricultural Development Cooperation (CINADCO) du Ministère de l'Agriculture, et l'Agricultural Research Organisation (A.R.O. VOLCANI CENTER), était de discuter des nouveautés dans le domaine de l'IPM, fournir les outils pratiques les plus récents en IPM aux acteurs impliqués dans la protection des plantes et de faciliter les liens entre ces acteurs et les scientifiques israéliens, en vue d'une future coopération.

Pour les deux experts du CPAC, Mr Daniel FOTIO (Expert Ecotoxicologue) et Mr Josian Edson YALEN MAHO (Stagiaire au CPAC), il s'agissait de :

- Participer à cette formation à laquelle le CPAC avait été convié dans le cadre de l'accord de coopération entre le CPAC et l'État d'Israël, signé le 31 janvier 2011 ;
- Acquérir des technologies innovantes en vu d'améliorer la structuration du Département des alternatives aux pesticides dangereux en cours d'élaboration au CPAC.

III- Programme de formation

Pour ce qui concerne le programme de formation, cinq points majeurs ont été suivis.

III-1- Accueil des participants et ouverture de la cérémonie

Dès notre arrivée en Israël, le 12 juin 2011, nous avons été accueillis par la Coordinatrice en charge de l'administration de la formation, Mme Sigal PARSON, puis avons été logés à City

Hotel, situé dans la ville de Tel-Aviv. Les participants à la formation représentaient diverses structures du domaine de la production agricole de divers pays d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique Latine.

III-2- Cours magistraux

L'essentiel des cours était structuré autour de la force de l'agriculture israélienne et la pratique de la lutte intégrée.

III-2- 1- Forces de l'agriculture israélienne

Le modèle de l'agriculture israélienne est de nos jours exporté dans de nombreux pays. Il repose sur des infrastructures agricoles modernes, un système d'irrigation le plus performant dans le monde et une adaptation des cultures aux conditions locales, grâce aux structures de recherche. Il ressort des exposés qu'une des clés du succès de l'agriculture israélienne est la pratique de l'IPM.

III-2- 2- Description des méthodes de la lutte intégrée

Les enseignements dispensés au cours de notre formation portaient sur les notions de base de l'IPM et sur les moyens techniques de mise au point d'un programme de protection intégrée. Techniquement, l'IPM combine un ensemble de méthodes dont les plus utilisées sont :

- La lutte culturale

Elle consiste d'une part à l'emploi de variétés résistantes, semences saines, etc. Elle consiste d'autre part à modifier le milieu de façon à le rendre défavorable aux animaux nuisibles : date de semis, amélioration du sol, rotations des cultures, élimination des résidus de cultures, etc.

- Les méthodes mécaniques

Elles comportent les outils tels que la tapette à mouches, l'échenilloir, le secouage (insectes des grains), le porte-greffe, la glu, etc.

- La lutte physique

La lutte physique a pour but d'empêcher le nuisible d'accéder ou de se développer dans la culture. Les méthodes couramment utilisées sont les pièges à réservoirs d'aliments ou de phéromones (Photo 2), pièges lumineux, pièges collants de couleurs appropriées, plantes-pièges, les mâles stérilisés en laboratoire relâchés dans l'environnement, etc. La lutte physique fait quelques fois aussi recours à plusieurs technologies dont certaines mettent en oeuvre des méthodes actives telles que l'inondation des terres, les chocs thermiques, etc.

- La lutte biologique

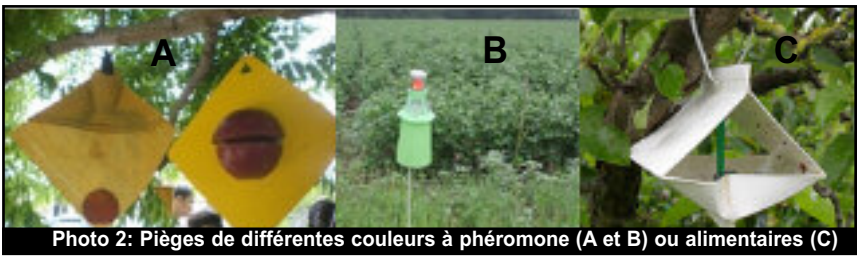

Photo 2: Pièges de différentes couleurs à phéromone (A et B) ou alimentaires (C)

Cette méthode consiste à combattre un ravageur par l'utilisation des produits et extraits d'organismes vivants, de ses ennemis naturels, de ses maladies ou encore en favorisant le développement de ses antagonistes. Deux principales pratiques sont utilisées :

La lutte biologique par l'utilisation de pesticides botaniques

De nos jours, plus de 59 familles et 188 genres de plantes sont utilisées sous plusieurs formes (poudre, huiles essentielles, extraits aqueux ou organiques, terre de diatomée, etc.) pour la répression des parasites des plantes. Ces plantes à effet pesticide contiennent des substances qui ont des propriétés anti-appétantes, répulsives, insecticides, antimicrobiennes ou même la capacité de déclencher des mécanismes de défense (éliciteurs) chez la plante à protéger.

La lutte biologique par l'utilisation des organismes naturels antagonistes

Les organismes naturels antagonistes les plus utilisés sont :

- Les phytophages à l'exemple des champignons mycophages.
- Les parasitoïdes ou entomophages tels que les arthropodes qui, soit introduisent leurs oeufs dans leurs proies (endoparasites) soit les déposent à côté (ectoparasites), pour tuer leur hôte et compléter leur cycle de vie (parasitoïdes).
- Les prédateurs (nématodes, arthropodes, vertébrés, effraies, etc.) qui tuent leur proie pour satisfaire leurs besoins nutritifs.
- Les microorganismes (virus, bactéries, champignons et protozoaires) qui ont la capacité de se développer au dépend du parasite de la plante (hyperparasitisme), d'entrer en compétition avec un phytopathogène pour les éléments nutritifs indispensables à la croissance (compétition), de produire des métabolites toxiques contre l'agent pathogène (antibiose) ou enfin de déclencher l'induction de la résistance systémique chez la plante à protéger. Les deux derniers mécanismes sont aussi valables pour le contrôle des ravageurs.
- L'utilisation des effraies (oiseaux rapaces nocturnes) contre les rongeurs des cultures.

- La lutte chimique raisonnée

La lutte chimique raisonnée consiste à choisir le produit phytosanitaire approprié (le moins dangereux, le plus efficient, etc.) puis de l'appliquer uniquement en cas de nécessité.

III-3- Visites guidées des exploitations, des centres de recherche et des entreprises

Huit sites de recherche prestigieux ont été visités par les stagiaires, repartis en cinq groupes de travail. Chaque groupe avait la responsabilité de rédiger le rapport qui était en relation avec leur thème de la revue bibliographique et du poster à réaliser. La thématique développée dans l'ensemble de ces sites était la recherche et le développement de la lutte intégrée.

Nous avons été particulièrement séduits par les techniques sophistiquées développées par la Compagnie

BIO-BEE, dans le Kibbutz Sde Eliyahu, pour produire en masse des parasitoïdes (Aphidius et particulièrement Aphidius colemani en photo 3 A) des pucerons et d'entomophages (Phytoseiulus persimilis) des acariens. Cette stratégie de production en masse a également permis à la Compagnie BIO-BEE de produire des abeilles pollinisatrices des légumes en serre appelées bumblebee (Bombus terrestis), devenues le label le plus significatif de cette compagnie. Ainsi, des ruches de bumblebee (Photo 3 B) sont exportées en quantités croissantes sur l'ensemble du territoire israélien, vers l'Europe, le Japon, la Corée du Sud, la Russie, etc.

III-5- Cérémonie de clôture

Photo 3: Conditionnement Aphidius colemani (A) et bumblebee (B)

La cérémonie de clôture s'est tenue le 05 juillet 2011 dans la salle de conférence du City Hôtel. Prenaient part à cette cérémonie sept représentants des corps diplomatiques parmi lesquels le représentant de l'Ambassadeur du Cameroun en Israël, Dr Claude E.N. EWONKEN, Ministre plénipotentiaire, le représentant de MASHAV, l'équipe de coordination du programme et les stagiaires. L'on a suivi tour à tour les discours du représentant des stagiaires, Mr Alexander MOISTSRAPISHVILI, la coordonatrice du programme de formation, Mme Sigal PARSON, le responsable des projets de MASHAV, Mr Meir BAZELET, Son Excellence Mr l'Ambassadeur de la Chine en Israël et enfin le Représentant de MASHAV.

La parole fut ensuite donnée aux différents groupes de travail pour la présentation de leur revue de la littérature et du poster associé. Ce fut un succès éclatant.

La cérémonie s'est achevée par la remise des diplômes de fin de formation aux stagiaires.

IV-Conclusion

A la lumière des enseignements reçus et de la structuration du programme de lutte intégrée du CPAC, nous pouvons conclure que la mise en oeuvre de la lutte intégrée nécessite sept principales étapes :

- Sélectionner les facteurs du milieu qui influencent le développement des cultures;
- Identifier la faune utile et les ennemis (ravageurs principaux et secondaires) ;
- Dépister et évaluer le contexte par un suivi régulier des champs (piégeage et autres) ;
- Établir et utiliser des seuils d'intervention ;
- Adapter l'écosystème ;
- Combiner les méthodes de lutte ;
- Évaluer les actions entreprises pour en déduire les conséquences et leur efficacité.

Atelier sur l'harmonisation et l'homologation des pesticides en Afrique de l'Ouest et Centrale,

organisé par le bureau régional Afrique de la Fao, à Accra, Ghana du 18 au 19 juillet 2011

Extrait du rapport Par B. BOUATO

Cet extrait fait surtout ressortir la position de la Fao sur l'épineux problème du blocage des homologations par certains fonctionnaires de l'un des états membres, qui prétextent que la réglementation du Cpac ne convient pas au contexte réglementaire de cet état, pourtant signataire de la réglementation commune sur l'homologation de pesticides en Afrique centrale.

Introduction

Le présent atelier a regroupé les experts de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la sécheresse dans la zone du Sahel(CILSS), le Comité des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), Le Conseil Phytosanitaire interafricain (CPI), les Services de protection végétale Ghanéens, Nigérians et Camerounais et la FAO (AGPM, LEGN, RAF, SFS, SFC, et la FAO-Ouganda). L'atelier avait pour objectif l'examen de l'état des cadres de réglementation des pesticides qui opèrent en Afrique de l'Ouest et Centrale et de favoriser une meilleure collaboration entre les deux organes en charge de l'homologation des pesticides et l'harmonisation de leurs textes existants.

(…) Les questions juridiques

Les conséquences juridiques du processus d'homologation de pesticides et les questions de la réglementation au niveau national et international ont été présentés. Au cours des discussions, l'accent a été mis sur les points suivants :

- **Quand les gouvernements adoptent des lois et accords internationaux et régionaux, ces derniers deviennent contraignants et doivent être respectés dans la législation nationale**. Le parlement ou organisme en charge de la ratification d'un accord ou une législation nationale doit examiner tous les accords pertinents antérieurs avant d'approuver une nouvelle législation. Dans l'élaboration d'une réglementation, des clauses transitoires doivent être prise en compte par exemple que deviennent les pesticides sur le marché dont les dates de péremption sont proches.
- Dans la prise de décision sur la gestion des pesticides par les comités d'homologation des pesticides, la composition du comité et les intérêts clés des membres doivent être inclus dans la législation afin d'éviter des conflits d'intérêts, et la sous-représentation des membres. Certains principaux domaines comprennent la santé, l'environnement, l'agriculture et le commerce.
- La matrice de la législation préparée par la CEMAC, le CILSS, et l'UEMOA pour la comparaison des rôles et des responsabilités dans la gestion des pesticides a révélé une cohérence et harmonie entre les réglementations respectives.
- Il existe des institutions et des organismes spécifiques nationaux dans les pays qui s'occupent des questions de gestion des pesticides telles que l'homologation, la réglementation, et les questions de législation. Ces organismes doivent être consultés pour les questions régionales (CEMAC) par rapport aux individus. Ceci a été identifié comme un problème majeur au Cameroun.
- L'atelier a reconnu le fait que des lacunes ou insuffisances liées à la gestion de pesticides, la réglementation et les politiques de mise en oeuvre existent tant au niveau régional qu'au niveau national et ces lacunes devraient être abordées.
- Une autre insuffisance clé est le problème de sensibilisation, d'où la nécessité des pays à être sensibilisé à propos du CAADP, et les programmes pertinents sur la gestion des pesticides des institutions régionales; c.-à-d. la CEDEAO, la CEMAC, le CSP, le CILSS, et l'CIP

Des questions institutionnelles à aborder

1. Rendre le CPAC plus opérationnel implique les actions suivantes:

- La mise sur pied des mécanismes en vue de commencer l'homologation des pesticides. Cela nécessite que le problème actuel entre le CPAC et le Cameroun soit résolu ;
- Amélioration de la communication et l'échange d'information entre le CPAC et le CSP (par exemple pendant les sessions d'homologation des pesticides) ;
- Compréhension du cadre régional ; et
- Résolution des questions de préparation et soumission de budget (le CPAC soumet son budget à la Commission CEMAC qui alloue les fonds).

Recommandations

Les participations à l'atelier ont formulé les recommandations suivantes :

1. Le CPAc doit accélérer le processus de mise en oeuvre de l'homologation des pesticides et trouver des voies et moyens de surmonter les obstacles qui entravent le processus.
2. En tant qu'organisme continental neutre qui entretien des relations avec le CSP et le CPAC, le CPI suggère que le CPAC et le Cameroun puissent établir un dialogue afin de résoudre le blocage qui entrave en ce moment le démarrage du processus d'homologation des pesticides par le CPAC. Si ce dialogue ne produit pas les résultats escomptés, le CPAC pourrait donc continuer avec les autres membres en attendant.
3. Les structures régionales, (la CEDEAO et la CEMAC) doivent mettre en place des programmes de sensibilisation sur la réglementation des pesticides dans leurs pays membres respectifs.
4. La nécessité d'adopter une approche régionale de gestion des déchets issus des pesticides, en particulier les conteneurs ou récipients vides. A cet égard, il convient de tirer partie des expériences des programmes en cours et pour le CSP de prendre des initiatives dans ce sens en relation avec le programme de gestion de stock des pesticides de la FAO.
5. Moderniser le CSP basé sur l'évaluation en cours. Ceci comprendra la modernisation des laboratoires déjà identifiés.
6. L'accent doit être mis sur la durabilité des mécanismes de financement et les ressources humaines pour le CSP, le CPAC et la CEDEAO, qui doivent élaborer leur plan de durabilité. Utiliser les résultats de l'évaluation des mécanismes de financement du CSP pour faire une analyse de carence pour le CPAC.
7. La nécessité de maintenir la communication entre la FAO et les organismes régionaux (la CEDEAO et le CEMAC).
8. Il ya une nécessité d'assurer une cohérence entre les cadres de réglementation, entre la CEDEAO, l'UEMOA, et le CILSS. A cet effet, une convention de mise en oeuvre peut être signée entre les trois parties.
9. Pour favoriser des liens plus étroits, il est recommandé la signature d'un protocole d'accord entre le CSP et le CPAC.
10. Envisager des programmes de formation thématique (ex. sur la réglementation des pesticides) pour experts juridique qui travaillent dans les organismes régionaux avec l'assistance de la FAO.
11. La nécessité pour une formation en droit communautaire en mettant l'accent sur un domaine de spécialité des programmes (FAO, CSP, CPAC).

Quand les gouvernements adoptent des lois et accords internationaux et régionaux, ces derniers deviennent contraignants et doivent être respectés dans la législation nationale

Lire la version complète sur notre site internet www.cpac-cemac.org

Un nouveau pas a été franchi pour le démarrage effectif des homologations de pesticides au CPAC

Validation des fiches d'évaluation

Par Serge LIALE, Jérôme NDJOCK et Jonas MAHO

Introduction

D'après le Dictionnaire de langue Française Le petit Robert, le terme homologation désigne un acte qui confère la légalité à un produit, en vue de son utilisation pendant une période bien précise Le système d'homologation en cours d'élaboration au CPAC va dans les mois à venir, recevoir et soumettre aux différents tests scientifiques, les produits phytopharmaceutiques qui lui seront soumis par les industries désireuses de commercialiser ces produits dans l'espace CEMAC. Plusieurs outils techniques sont déjà mis en place au CPAC en vue de permettre la conduite harmonieuse du processus d'homologation commune. Parmi ces outils se trouvent des fiches d'analyse scientifique des dossiers d'homologation, qui constituent une partie importante du processus.

Méthode de travail

Pour s'inspirer des modèles existants, Monsieur le Secrétaire Permanent (Sp) a, dans un premier temps, fait une présentation de plusieurs modèles de fiches issues de différents organes d'homologation dans lesquels il a eu soit à siéger comme membre (Comité Sahélien des Pesticides), soit à effectuer un stage d'Imprégnation sur les méthodes d'évaluation des dossiers d'homologation à Structure Scientifique Mixte de l'INRA (SSM/INRA) en 2005 à Paris, mais aussi des fiches inspirées de celles de l'AFSSA en France où une délégation du Cpac s'était rendue pour une formation en 2009. Enfin, une formation à Yaoundé (Cameroun) des membres du Cpac par une équipe forte de huit experts Français (représentant l'ANSES) sur l'homologation des pesticides a permis aux experts d'acquérir un savoir faire sur le système de conception et d'élaboration des fiches.

Sur la base de tous les acquis sus cités, plusieurs réunions de travail et des ateliers de formation avec les experts scientifiques ont abouti à l'élaboration de plusieurs fiches notamment:

- la fiche de demande d'homologation,
- la fiche de recevabilité,
- la fiche des propriétés physicochimiques et méthodes d'analyse,
- etc.

Ces fiches permettent de condenser les points pertinents de chacun des dossiers d'homologation et permettent au décideur de prendre la bonne décision.

Au cours d'une séance de travail à Douala-Cameroun, le secrétariat permanent à présenté aux membres du Cpac, les fiches mises en place et la validation du processus d'homologation du Cpac avec un cas d'étude grandeur nature d'un produit phytopharmaceutique.

Présentation type du processus d'homologation du CPAC (extrait)

Tout processus d'homologation commence dès que le pétitionnaire dépose une demande auprès d'une entité d'homologation constituée de :

- Un secrétariat ;
- Une commission technique subdivisée en sous commissions selon les différentes spécialités présentes ;
- Le secrétariat et les différentes sous commissions doivent en principe apprêter leurs fiches conformément à la règlementation bien avant de lancer les homologations ;
- Le nombre d'exemplaires (environ 6) déposé dépendra du niveau d'exploitation de la commission technique (nombre unités d'évaluation).
- Dès la réception, un numéro est conféré au dossier pour

assurer sa traçabilité ;
- Le dossier est dépouillé au niveau du secrétariat qui relève les différentes pièces constitutives du dossier sur la fiche de recevabilité qui constitue le condensé d'un dossier ;
- Un accusé de réception est aussitôt envoyé au pétitionnaire dès l'élaboration de la fiche de recevabilité ;
- Dans cet accusé, il peut être informé des pièces manquantes à compléter ;
- Transmission du dossier à la commission technique chargée de la planification ;
- Transmission du dossier à chaque sous commission en charge de l'évaluation ;
- En cours d'évaluation dans chaque sous commission le pétitionnaire peut toutefois être contacté pour compléments de données ;

Tenue de la session d'homologation qui réuni :
Le secrétariat ; Le Président ; Les sous commissions ;

2- La simulation du processus d'homologation en grandeur nature

Une réunion des Experts membres de la zone CEMAC élargie aux experts du Secrétariat Permanent du CPAC s'est tenue à Douala les 8 et 9 septembre 2011 en présence de Messieurs le Secrétaire Permanent et le Président du CPAC. En ligne de mire de cette rencontre, la formalisation des fiches techniques devant servir à l'évaluation des dossiers d'homologation des pesticides en zone CEMAC.

Après l'adoption en 2005 de la règlementation Commune sur l'homologation des pesticides par les Ministres en charge du secteur agricole des pays membres de la CEMAC et l'élaboration des annexes présentant la procédure, les critères et la composition du dossier d'homologation des pesticides, le CPAC a oeuvré pour le recrutement des ressources humaines qualifiées dans les différentes spécialités de l'évaluation des pesticides, le renforcement des capacités des experts de la sous-région en matière de gestion des pesticides avec l'appui d'un partenariat diversifié ayant une expérience avérée dans le domaine, la création des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP) en vue de la mise sur pied d'un système efficace de gestion commune des pesticides dans la sous région. C'est dans ce sillage que s'est tenue à Douala du 8 au 9 septembre une réunion dont les objectifs étaient les suivants:
- La présentation et la validation des fiches techniques d'évaluation des dossiers d'homologation des pesticides élaborées par le Secrétariat Permanent du CPAC ;
- La simulation d'une homologation de pesticides;
- La Préparation à la formation des Experts membres du CPAC au CINADCO en Israël.

Ouverture de la réunion

L'ouverture des travaux a été ponctuée par deux allocutions :
1) Le mot du Président du CPAC, Monsieur Blaise GASSILA, qui après les souhaits la bienvenue à tous les participants, a invité le Secrétariat Permanent à présenter tout le travail élaboré pour les préparatifs de la formation en Israël. Il a également présenté le programme de la rencontre tout en soulignant les enjeux et les attentes de la réunion.
2) L'exposé du Secrétaire Permanent du CPAC, Monsieur Benoît BOUATO qui a présenté le processus d'homologation et les travaux effectués au Secrétariat Permanent du CPAC en préparation de la rencontre. En prélude à la réunion des membres du CPAC, les experts du Secrétariat Permanent ont élaboré, sur la base des modèles d'homologation internationalement reconnus, neuf (09) fiches devant accompagner les experts et la Commission dans l'évaluation des dossiers d'homologation et la conduite des séances d'homologation au CPAC.

Présentation et validation des fiches d'homologation

Les différentes fiches élaborées au Secrétariat Permanent du CPAC ont été présentées par le personnel du Secrétariat Permanent du CPAC ; il s'agit du formulaire de demande d'homologation, de la fiche de recevabilité, des fiches techniques d'évaluation des dossiers physico-chimique, Analytique, efficacité biologique, Toxicologique, écotoxicologique et environnemental, résidus, emballage et étiquetage, la fiche de synthèse . Ces documents qui sont le socle du processus d'homologation ont été appréciés, amandés puis adoptés par le collège des Experts membres du CPAC venus des six pays de la zone CEMAC.

Simulation d'une homologation

Les experts du Secrétariat Permanent après exploitation du dossier soumis à l'étude, le Nemacur 15 GR, ont évalué en utilisant les fiches techniques, et ont donné des propositions d'avis. Partant du résultat des évaluations issues des fiches techniques remplies par les experts, différents cas ont été envisagés et des simulations de décisions ont été faites comme dans un cas réel présageant l'atmosphère des séances d'homologation à venir au CPAC.

Conclusion et Recommandations

Au terme, de la réunion des experts chargés de la conduite des homologations communes dans l'espace CEMAC, fort est de constater l'imminence du démarrage des homologations commune dans la sous-région au regard du travail effectué au Secrétariat Permanent du CPAC qui trouve la satisfaction des Experts membres de la CEMAC.

Toutefois, quelques recommandations ont été formulées pour parfaire l'état actuel de la préparation des homologations au CPAC :
1) La sélection des centres d'expérimentation ainsi que les laboratoires agréés doit être effectuée dans les différents pays de la sous régions ;
2) La recherche des référentiels appropriés pour notre sous-région notamment lors des échanges avec la partie pour une meilleure appréciation et une interprétation juste des dossiers qui seront soumis au CPAC ;
3) Elaboration des protocoles d'essais par le CPAC pour la conduite des tests d'efficacité et des essais de pré vulgarisation. De même les dispositifs expérimentaux proposés pour les essais devront être préalablement validés par les experts du CPAC avant toute application ;
4) Le renforcement des capacités se fera en continu au CPAC pour le perfectionnement des experts de la CEMAC en matière de gestion des pesticides. C'est ainsi que la formation en Israël permettra de combler les lacunes relevées et renforcera l'expertise du CPAC dans la conduite des homologations en vue du démarrage effectif des homologations au CPAC.

Le laboratoire inter Etat inscrit dans le PER comme projet à part entière

Séance de travail de l'Atelier 3

Par M. Fotio; *Expert Cpac*

I- Résumé

Du 03 – 07 octobre 2011, la Commission de la CEMAC a organisé à l'Hôtel SAWA, Douala (Cameroun), une réunion intitulée «Réunion des Organes et Institutions Spécialisées de la CEMAC consacrée à l'élaboration des fiches-projets, cadres logiques et stratégies de promotion du Programme Économique Régional (PER) et de mobilisation de son financement ». L'objet de cette réunion était de :

- Compléter les fiches et cadres logiques des projets du PER ;
- Améliorer la lisibilité des documents pour les instances décisionnelles de la Communauté et les partenaires financiers par rapport à la mise en oeuvre du PER, son architecture globale et son financement ;
- Établir la cohérence entre les objectifs, les résultats et les indicateurs ;
- Identifier les partenaires acquis et potentiels de chaque projet.

51 personnes ont pris part à la réunion. Elles représentaient la Commission de la CEMAC (17), les institutions de la CEMAC à savoir la BEAC (02), CICOS (01), EHT (02), ISSEA (02), ISTA (02), CEBEVIRHA (03), OCEAC (06), BDEAC (01), EIED (02), PRASAC (04), CPAC (03), COSUMAF (02), IEF (02), COBAC (01) et le Conseiller du Ministre chargé des questions Douanes Fiscales. La délégation du CPAC était composée des Messieurs Benoit B. BOUATO (Secrétaire Permanent), Daniel FOTIO (Expert Ecotoxicologue), et de Madame Suzanne NSA ALLOGHO (Expert Gabon).

L'atelier s'est déroulé sur cinq jours, sous forme de travaux en atelier et en plénière au cours desquels les participants ont examiné 109 projets. Les résultats ci-dessous ont été obtenus:

- Les fiches-projets et cadres logiques ont été examinés, complétés et validés ;
- Une stratégie de promotion, de mise oeuvre et de mobilisation des financements pour quelques projets a été proposée ;
- Un document synoptique séparé, présentant les partenaires acquis et potentiels, les coûts globaux et dans une moindre mesure les tranches de financements annuels par projet, a été élaboré.

En outre, des modifications allant quelquefois jusqu'à la modification des titres de quelques projets ont été suggérées en plénière. Sur la base des arguments présentés, ces propositions ont été validées. C'est le cas du projet ''Laboratoire Inter-Etats d'Analyse des Pesticides en Afrique Centrale (LIEAP)'', présenté dans le document du Plan Opérationnel 2011-2015 du PER à examiner, comme seule composante du Laboratoire Inter-Etats de Contrôle Qualité (LIECQ). En l'absence des autres composantes du LIECQ et à la lumière des arguments fournis en atelier et en plénière par l'initiateur dudit projet, Monsieur Benoit B. BOUATO (CPAC), il a été recommandé que des corrections soient apportées au projet

LIECQ afin que le LIEAP soit de nouveau considéré comme un projet à part entière et de dissiper toute confusion qui pourrait être préjudiciable à son exécution.

Par ailleurs, moins d'une vingtaine de projets ou quelques volets de ceux-ci n'ont pu être examinés en atelier soit parce que le délai de cinq jours était insuffisant (cas du Projet N° 100 : Politique agricole Commune, remis séance tenante et autres), soit à cause de l'absence de support (cas du Projet N° 101 : Politique commune du secteur « bois, faune et produits forestiers non ligneux » et autres), soit parce que les études de faisabilité/impacts étaient en cours (cas du Projet N° 105 : Transfert des ressources en eau et de réhabilitation du Lac Tchad et autres), soit enfin parce que qu'ils étaient en cours d'exécution (cas du Projet N° 81 : Promotion de la pêche continentale et de l'aquaculture en zone CEMAC et autres).

Compte tenu de la complexité des documents examinés, il n'a pas été possible dans la majorité des groupes de travail, de mener dans le délai de cinq jours la réflexion sur la stratégie de promotion du PER, de mise en oeuvre et de mobilisation de son financement.

II- Contexte et justification

Le Programme Economique Régional a été adopté par la conférence des Chefs d'Etat lors de la session ordinaire de Bangui, tenue les 16 et 17 janvier 2010. Pour réaliser la vision de la Communauté qui est de faire de la CEMAC un espace économique intégré et émergent où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance au service du développement humain, les pays membres de la CEMAC ont créé le PER. Le PER est décliné en 5 axes, 12 objectifs stratégiques, 27 programmes et 109 projets capables de doter la CEMAC d'un environnement pouvant impulser le développement du secteur privé. Le PER sera exécuté en 03 phases : 2011-2015 ; 2016-2020 et 2021-2025. Le coût global de la première phase est de 542 milliards de francs CFA.

En ce qui concerne la mise en oeuvre des projets du PER, une réunion du Comité Inter-Etats élargie aux experts des départements ministériels sectoriels a été organisée du 21 au 26 mars 2011 à Douala (Cameroun) avec pour résultat l'actualisation du Plan Opérationnel 2011-2015. Conformément à la feuille de route issue de ladite réunion, des moutures des fiches et cadres logiques des projets inscrits dans le Plan Opérationnel de la première phase du PER ont été élaborés. La suite des activités prévoyant une spécialisation accrue dans les différents piliers, axes et programmes constitutifs du PER, il devient indispensable de finaliser les fiches-projets et cadres logiques en vue de rendre véritablement opérationnel ce programme, objet majeur de la réunion.

III- Cérémonie d'ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion a été présidée par Monsieur Hassan Adoum BAKIHT, Commissaire à la Commission de la CEMAC et Président de séance, accompagné de Monsieur Lamine MOHAMADOU, Conseiller PER. Dans son allocution, Monsieur BAKIHT a rappelé l'historique du PER puis a terminé son propos par une proposition d'ordre du jour et de composition des groupes de travail en ateliers (6 au total). Cette proposition a été adoptée.

IV- Déroulement de la réunion

En termes de contenu, la méthodologie de travail ci-après résumée a été adoptée :

- Mettre en place des six ateliers ;
- Recenser les fiches-projets soumises à l'atelier pour examen ;
- Examiner les fiches et cadres logiques, projet par projet, et établir la cohérence ;
- Structurer les résultats attendus en fiches-projets, cadres logiques et tableaux synoptiques examinés, complétés et validés ;
- Consolider les travaux en plénière : restitution globale des ateliers ; synthèse générale, adoption du rapport de la réunion ;
- clôture.

Au cours des discussions en plénière, trois questions relatives au LIEAP ont été posées par les participants.

1- Au cas où le LIEAP serait considéré comme une composante du LIECQ, quelles sont alors les autres composantes du projet global LIECQ ?

2- A quel stade se trouverait le montage des autres composantes ?

3- Quel est le schéma directeur ou configuration du LIECQ (réseau de laboratoires, super-laboratoire à multiple spécialités, etc.) ?

La parole fut alors donnée au promoteur du Projet LIEAP, Monsieur BOUATO (CPAC). Son argumentaire en faveur de faire du LIEAP un projet à part entière a reposé sur quatre points :

- Il dit n'avoir été au courant du LIECQ qu'en parcourant en salle de réunion les documents à examiner;
- Au départ, le Projet LIEAP a été conçu, élaboré puis planifié avec le concours des partenaires techniques et financiers (internationaux et de la zone CEMAC) qui ont retenu l'appellation du projet (LIEAP);
- Les fiches PER envoyées plusieurs fois au CPAC ont toujours été des fiches de projet et non des fiches de composantes de projet;
- Les partenaires techniques et financiers s'intéressant au projet LIEAP voudront obtenir plus d'informations sur les autres composantes du nouveau projet (LIECQ) englobant, et seraient confus sur cette nouvelle orientation et appellation.

A suite des discussions, les recommandations ci-dessous ont été formulées.

V- Recommandations

Au cours de la synthèse des travaux, il est ressorti que les participants ont élaboré un Plan Opérationnel 2011-2015 formidable. Cependant, il ne leur a pas été possible de mener à terme dans le délai de cinq jours la réflexion sur la stratégie de promotion du PER, de mise en oeuvre et de mobilisation de son financement. Face à cette situation, l'atelier recommande la poursuite des échanges par courriels entre les experts et éventuellement l'organisation d'un autre atelier de consolidation.

Au regard des questionnements, des observations faites en atelier et en plénière, le Président de séance, Monsieur Hassan Adoum BAKHIT, a recommandé que des corrections soient apportées au Projet du Laboratoire Inter-Etats de Contrôle Qualité (LIECQ) afin que le Projet ''Laboratoire Inter-Etats d'Analyse des Pesticides en Afrique Centrale (LIEAP)'' soit de nouveau considéré comme un projet à part entière pour ne pas semer la confusion qui pourrait être préjudiciable à l'exécution de ce projet.

Lire la suite dans le site web.

Procédures et facteurs pour l'établissement d'un système de contrôle et d'homologation des Pesticides:

Une délégation du Cpac se Forme en Israël, du 11-21 septembre 2011

Par experts Cpac

Un atelier sur les « Procédures et facteurs pour établir d'un système régional de contrôle et d'homologation des pesticides » en faveur des Experts membres et du personnel du Secrétariat permanent du CPAC s'est tenu à Shefayim, en Israël du 11 au 21 septembre 2011 sous l'égide du CINADCO (Centre de Coopération Internationale pour le Développement Agricole au Ministère israélien de l'Agriculture plutôt) et du MASHAV (Ministère israélien des Affaires Etrangères).. La cérémonie d'ouverture a eu lieu dans les locaux du CINADCO à Shefayim kibbutz en présence de M. Oded HALAMIT et de Mme Tammy ERRAN-SOUSSAN, respectivement responsable et directrice d'études de la section francophone au CINADCO. Cette première journée a été surtout ponctuée par : le mot du Président du CPAC, la présentation du Secrétaire Permanent du CPAC sur le processus d'homologation commune de pesticides en zone CEMAC ainsi que celles des experts du Secrétariat Permanent relatives aux formulaires et paramètres retenus pour l'évaluation des dossiers de demande d'homologation dans la sous région.

L'atelier s'est articulé d'une part autour de plusieurs thèmes, les uns aussi importants que les autres et d'autre part autour de quelques modalités pratiques qui nous seront utiles tout le long de notre processus d'homologation.

- Méthodes d'analyses multi résidus et de contrôle qualité (Mme P. GOLSCHLAG, chef du laboratoire d'analyses multi résidus du PPIS-Plant Protection Inspection Service du CINADCO) : cette présentation a mis l'accent sur les méthodes de travail du laboratoire du PPIS, de l'échantillonnage, aux méthodes d'analyses en laboratoire jusqu'à l'interprétation des résultats.
- Agroécologie (Dr S. KAPOUA, chef du département de l'agrécologie au Ministère israélien de l'Environnement) : l'eau étant une denrée rare en Israël, le Dr KAPOUA a mis en évidence les différents facteurs à prendre en considération pour éviter la contamination des nappes phréatiques par les pesticides, en particulier l'absorption et la persistance.
- Contrôle qualité des pesticides (Dr L. HAJ-ICHIA du PPIS) : le contrôle qualité des pesticides est indispensable pour avoir un produit approprié pour l'usage prévu et pour éviter des conséquences indésirables sur l'agriculture, l'environnement, la santé,… l'importance du matériel de laboratoire est important pour une bonne lecture des résultats. Une visite des laboratoires d'analyse des résidus et de contrôle qualité a ensuite été effectuée.
- Résidus de pesticides dans les produits frais et exigences du marché européen (Mme M. MAZEKI, consultant en assurance qualité) : la connaissance de la législation européenne et des normes sévères imposées par les chaînes alimentaires sont nécessaires pour exporter vers l'UE (Union Européenne).
- IPM for controlling plant diseases (M. Y. SACHS, consultant privé): cette présentation est axée sur les raisons du contrôle des ennemis des cultures ainsi que les techniques appropriées de lutte, sur les facteurs à prendre en considération avant d'appliquer un pesticide ainsi que sur le principe même de la lutte intégrée.
- Using pesticides safely-Protecting natural and human habitats (Mme B. PELED, Ministère israélien de l'Environnement, Autorité des Parcs et de la Nature) : basé sur les règles de pulvérisation d'un pesticide qu'un agriculteur doit respecter en milieu urbain pour en éviter la dispersion.
- Les pesticides et la santé humaine (Dr T. BARMAN, toxicologiste au Ministère israélien de la Santé) : l'exemple d'études toxicologiques effectuées aux Etats-Unis de deux pesticides (l'Atrazine et les organophosphorés) et leur impact sur la population.
- Friendly pesticides, alternatives aux organophosphorés (S. BITTON, service d'extensiin du CINADCO) : cette présentation propose une liste d'alternatives aux organophosphorés qui sont petit à petit interdits par le Ministère israélien de l'Agriculture.
- Etablissement d'un laboratoire de contrôle qualité des pesticides (M. A. ROSSIN) : propose des solutions pour se doter d'un laboratoire de contrôle qualité des pesticides avec un budget limité ainsi que l'équipement nécessaire pour commencer.

Remise de diplôme aux participants

Parallèlement à ces présentations, des descentes sur le terrain ont eu lieu dans la région de Lakhish, en particulier :

- Dans les parcelles d'essai fongicide contre le Genre Altenaria sur grenade ;
- Dans les parcelles d'essai herbicide contre les adventices sur vigne ;
- Sur les pépinières d'essai insecticide contre le Genre Aphis sur grenade.

Ces descentes sur le terrain ont permis de faire un constat sur les activités en pré homologation de quelque firme israélien (groupe MAKHESHIM AGAN). Le groupe MAKHESHIM AGAN a ensuite présenté sa structure au CPAC lors d'une rencontre qui a eu lieu dans ses locaux.

En marge de cet atelier, une rencontre a eu lieu au MASHAV (Ministère israélien des Affaires Etrangères) pour peaufiner l'accord qui a été signé en Janvier dernier à Yaoundé, au Cameroun entre la CEMAC et Israël.

A la fin de cet atelier, des recommandations nous ont été faites, en particulier par Mme R. ASHKENAZI, chef du département de Chimie du PPIS et M. H. TAIGER, directeur de la formation au CINADCO. Des recommandations très importantes pour améliorer et renforcer le processus d'homologation du CPAC.

L'atelier s'est refermé sur une note d'allégresse avec un repas d'au revoir à l'hôtel SHEFAYIM avant que la délégation du CPAC ne reprenne le chemin du retour.

Le Cameroun en voie de constituer une base de données phytosanitaires sur la lutte intégrée (IPM).

Par Daniel FOTIO; *expert Cpac*

I- Introduction

Le 29 septembre 2011, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable (MINADER) a organisé à l'Hôtel DJEUGA PALACE, Yaoundé (Cameroun), un atelier de démarrage effectif du projet TCP/CMR/3303 intitulé « Projet pilote d'appui à la mise en place d'une Information Phytosanitaire sur la Protection Intégrée des Cultures dans la zone forestière du Cameroun ». L'objet de cet atelier était de créer un cadre dans lequel les méthodes de surveillance phytosanitaire, l'approche Champ École Paysan (CEP) et l'utilisation des outils de gestion de l'information phytosanitaire y comprises les stratégies de lutte intégrée (IPM) seront mises en application.

Etaient représentés à cette réunion le MINADER, IRAD, CARBAP, Université de DSCHANG-FASA, INC, IITA, CIRAD, IRD, CPI/UA, FAO et CPAC représenté par Mr Benoit B. BOUATO (Secrétaire Permanent) et Mr Daniel FOTIO (Expert Ecotoxicologue).

Les travaux se sont déroulés en atelier (03) et en plénière au cours desquels les participants ont répondu à trois importantes questions :

- Comment assurer la durabilité du projet ?
- Quel est le rôle de l'Etat dans la préparation et la mise en oeuvre de l'après projet ?
- Quels sont les partenariats (techniques et financiers) à mobiliser pour assurer la durabilité du projet et la poursuite des activités ?

C'est dans l'optique de permettre à la Coordination du projet de disposer de quelques éléments permettant de le consolider, de préparer l'après projet et d'informer ses partenaires que le MINADER a organisé cet atelier.

II- Contexte et justification

Les ravageurs et les maladies des cultures constituent une entrave à l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et d'amélioration des revenus des producteurs au Cameroun. Les dégâts régulièrement enregistrés varient d'une zone agro-écologique à une autre, et à l'intérieur d'une même zone. Ils sont typiques à chaque organisme nuisible.

Pour réduire cette nuisance, une bonne connaissance des organismes nuisibles est nécessaire. Par ailleurs, la maitrise des organismes nuisibles implique la mise en place d'une stratégie de protection intégrée qui intègre une utilisation rationnelle des pesticides, afin de préserver l'environnement et de réduire les cas d'intoxication des utilisateurs et des consommateurs.

Cette opération implique parallèlement la mise en place d'un cadre institutionnel approprié pour la certification phytosanitaire des produits camerounais, le développement des listes des organismes nuisibles réglementés et les mesures de contrôle associées, nécessaire à l'établissement des exigences phytosanitaires à l'importation et la gestion des produits phytosanitaires à l'intérieur du pays. Le but de cette stratégie est de garantir la compétitivité des produits agricoles sur le marché régional et international.

Photo de famille de la réunion sur les IPM

Les informations dont dispose actuellement les services de protection des cultures du MINADER sont incomplètes ou dispersées. Pour parvenir à ses fins, il devient dès lors important pour le MINADER de collecter, d'organiser et de mettre à la disposition des acteurs (producteurs, vulgarisateurs, acteurs impliqués dans la protection phytosanitaire des cultures, et structures chargées de la réglementation phytosanitaire au niveau national), des données et informations fiables sur les organismes nuisibles de principales cultures du pays, et les méthodes de lutte pratiquées.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Cameroun avait sollicité et obtenu de la FAO un l'appui financier de 429 000 US§, pour une assistance technique (Accord de financement n°FAOCM/REP/41/01/2011 du 27 janvier 2011), dans le cadre d'un projet de coopération technique intitulé « Projet pilote d'appui à la mise en place d'une information phytosanitaire sur la protection intégrée des cultures dans la zone forestière du Cameroun » dont la durée est de 24 mois. Ce projet vise à mettre en place des données de référence sur les organismes nuisibles et les méthodes de lutte pratiquées, en l'occurrence l'utilisation des produits à effet pesticide et leurs conditions d'utilisation. Quatre cultures principales de la zone forestière du Cameroun, à savoir le mais, le manioc, la tomate et le bananier plantain ont été retenues pour le début de cette expérience.

III- Cérémonie d'ouverture

Deux allocutions ont été prononcées au cours de la cérémonie d'ouverture. La première allocution fut celle de la Représentante de la FAO au Cameroun, qui a tenu à adresser aux autorités camerounaises les salutations de Monsieur Jacques DIOF, Directeur Général de la FAO, et à féliciter le MINADER pour la nomination de la Coordinatrice Nationale et l'affectation du personnel au projet. Elle a ensuite signalé que le problème de contrôle des nuisibles des cultures au Cameroun conduit à des pertes estimées à plus de

40%. L'utilisation inappropriée des pesticides est une des principales causes d'où la nécessité, d'après elle, de développer les techniques de lutte intégrée (IPM) et de créer un cadre approprié de leur implémentation.

A la suite de la Représentante de la FAO au Cameroun, le Représentant du Vice Premier Ministre et Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Dr Baudelaire YANKAM, a dans son propos liminaire remercié la FAO pour l'intérêt qu'elle porte au développement de l'agriculture au Cameroun et a exprimé la gratitude du Gouvernement de son pays aux participants pour leur contribution au développement du secteur agricole. Il a ensuite rappelé que le Gouvernement du Cameroun a mis en place des instruments légaux pour mieux gérer le secteur phytosanitaire à l'exemple de la quarantaine. Il a conclu son propos en notant le grand espoir que le Gouvernement de son pays fonde sur la réalisation de ce projet, qui est en étroite adéquation avec le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Enfin, il a déclaré ouvert les travaux de démarrage du projet TCP/CMR/3303.

IV- Déroulement de la réunion

Les travaux se sont déroulés en étapes de présentations, de débats en atelier et en plénière selon l'ordre chronologique ci-dessous :

- Présentation des participants ;
- Présentation des objectifs de l'atelier (Modérateur, Mr Marcel BAKAK, MINADER);
- Présentation du projet et de la stratégie de mise en ?uvre à savoir les objectifs, les résultats attendus et les principales activités (Mme Alice NDIKONTA, Coordinatrice Nationale du projet, MINADER) ;
- Discussions ;
- Présentation du plan de travail (Mme AYODELE, MINADER) ;
- Présentation du cadre logique du projet (Mr Anatole TIGUI, MINADER) ;
- Présentation des TDR et constitution des groupes (Mr Sankung. B. SAGNA, FAO Gabon) qui se résumait aux trois questions citées en introduction, constituant chacune, le thème à débattre en atelier.

V- Résultats

A la suite de la présentation du projet, les participants ont félicité les initiateurs du projet et le MINADER. Ils ont ensuite sollicité des éclaircissements sur :

- Les raisons pour lesquelles le nombre de cultures était si réduit. Qu'en était-il des autres cultures et zones agro-écologiques ?
- Le titre du projet intègre la lutte intégrée. Cependant, on observe que les présentations relatives audit projet mettent l'accent sur la lutte chimique.
- Pourquoi avoir choisi la méthode CEP qu'une autre ?
- Pourquoi la discrimination dans la sélection des partenaires ?

On retient des débats que :

- Le projet est à sa phase pilote. Les outils et approches développés au cours du projet seront adaptés à d'autres cultures dans d'autres zones agro-écologiques du pays.
- Le contrôle des nuisibles des cultures nécessitent l'intervention de plusieurs disciplines et méthodes, y comprise la lutte intégrée. Par conséquent, il sera indispensable de former les agents du MINADER et leurs partenaires impliqués dans le projet, sur la structuration des groupes, l'identification des nuisibles et les méthodes de lutte associées (y comprises les méthodes de la lutte intégrée), la collecte des informations phytosanitaires, la conservation et la diffusion des informations collectées. Par ailleurs, l'importance accordée à la bonne utilisation des produits chimiques se justifie par le fait que le contrôle des nuisibles au Cameroun se fait beaucoup plus par l'utilisation des produits chimiques, et le plus souvent de façon inappropriée.
- Il existe une multitude de méthodes qui ne peuvent être toutes utilisées dans ce projet. La méthode CEP implique les principaux acteurs (agriculteurs) tout en les rassemblant, et les facilitateurs (02 par CEP), favorisant ainsi un bon suivi des agriculteurs.
- Au sujet de la sélection des partenaires, la liste de ceux énumérés en introduction n'est pas exhaustive. Trois types de partenaires ont été identifiés à savoir les partenaires techniques nationaux parmi lesquels les agriculteurs ou leurs associations, les partenaires techniques internationaux dont le CPAC et les partenaires financiers.

Enfin, le modérateur de l'atelier, visiblement très satisfait des résultats produits, a effectué une synthèse des travaux puis a remercié les participants avant de déclarer au nom du président de séance l'atelier clos.

VI- Recommandations

Les recommandations de l'atelier se résument comme suit :

- Greffer ce projet au projet Global Environment Facility (GEF) ;
- Faire une large diffusion de la réglementation et des résultats du projet;
- Internaliser les acquis, renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs en charge la gestion des produits phytosanitaires et de la réglementation ;
- Améliorer la structuration des groupes de bénéficiaires (appui-conseils, supports didactiques, formation des leaders des groupes) ;
- Etendre l'utilisation des outils et approches développés à travers le projet aux autres cultures et zones agro-écologiques du Cameroun.

Le représentant du Vice PM-MINADER à l'ouverture de l'atelier (en gandoura)

Pesticides : Vers la fin du processus des inventaires des travaux de terrain

Conformément à son chronogramme d'actions mis au point pour le compte de l'exercice 2011, le niveau d'exécution des activités du CNGP d Gabon est le suivant.

Activités menée et perspectives:

Initialement prévue pour s'effectuer au courant du mois de mai 2011, c'est finalement du 1 au 11/10/2011 que la dernière phase de la mission d'inventaire des pesticides sur le territoire national s'est tenue dans les provinces de l'Ogooué Ivindo, de l'Ogooué Lolo est du Moyen Ogooué.

Ce rapport était essentiellement dû à la non disponibilité à cette époque du budget additionnel de fonctionnement nécessaire pour favoriser le bon déroulement de la mission. Pour l'heure, l'équipe technique du CNGP procède au dépouillement des données avant leur compilation dans le document final.

Cette étape sera suivie par l'organisation d'un séminaire de validation dudit rapport prévu se tenir courant 2011 avant son envoi au CPAC.

Ce séminaire est l'occasion qui sera donnée aux opérateurs économique (importateurs, distributeurs et utilisateurs) intervenant dans la filière des pesticides au Gabon de ses prononcer sur le fond et la forme du travail abattu par le CNGP et auquel ils ont énormément contribué au cours des travaux de terrain.

Dans le cadre de la mise en place de ses centres d'expérimentations pour les essais d'efficacité biologique en vue de l'homologation commune des pesticides en zone Cemac, il avait été demandé aux cellules du Cpac de faire parvenir au Secrétariat Permanent les listes de ces centres, pour leur eventuelle sélection. Ci-dessous, quelques centres déjà reçus au SP :

Congo : la cellule du Congo propose les structures suivantes: Institut Congolais d'Appui au Developpement (AGRICONGO), Membre du réseau AGRISUD International, structure du Ministère de l'agricuture et de l'élevage; et Le Centre de Recherche Agronomique de Loudima (CRAL) qui est une entité du Ministère de la recherche scientifique.

Tchad : Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le développement (ITRAD)

N.B. Pour de plus amples information à ce sujet, bien vouloir contacter le secrétariat permanent du Cpac.

Après la RCA, le Tchad et le Congo, c'est au tour de la Guinée Equatoriale de créer son CNGP.

Lire l'acte de création traduit de l'espagnol

En référence à la résolution des Service du Premier ministre du Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale, relative à la création d'un comité national de gestion des pesticides (CNGP), Et étant donné que c'est le CPAC qui est chargé de la coordination de l'homologation commune des pesticides dans les Etats membres de la CEMAC, les CNGP seront chargés des opérations pré et post-homologation dans les pays membres respectifs. Ainsi, le CNGP Guinée Equatoriale est compose des différents départements ministériels de l'Administration centrale de l'Etat.

En effet, au regard de la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles des différentes structures qui composent les programmes de référence au niveau régional et sous régional, et afin de répondre aux exigences des programmes communautaires de la CEEAC et de la CEMAC en Afrique Centrale, il importe, pour notre Gouvernement, à travers le ministère de l'Agriculture et des Forêts, de se conformer aux aspects techniques en vue d'un fonctionnement adéquat , ainsi qu'aux normes sanitaires et phytosanitaires en République de Guinée Equatoriale.

REPUBLICA DE GUINEA ECUATORIAL
MINISTERIO DE AGRICULTURA Y BOSQUES

Dicho Comité entrará en vigor a partir de la fecha de la firma del documento.

Bata a 06 de octubre de 2011

EL VICE-MINISTRO

Secretaria Permanente de la CPAC-
YAOUNDE/CAMEROUN

Au vu de ce qui précède, et en vue de la stricte application de la résolution, le Comité national de gestion de pesticides (CNGP/GE) se compose des techniciens ci-après nommés, et qui seront chargés d'accomplir leurs tâches en collaboration avec le CPAC :

- M. Augustín MANE ELA ANDEME, Ingénieur phytopatologue, chef de Section des services phytosanitaires et Expert du CPAC au Ministère de l'Agriculture et des Forêts ;
- M. Domingo ESONO NDONG, Ingénieur agronome et Expert du CPAC au Ministère de l'Agriculture et des Forêts ;
- M. Apolinar NDONG NCODGO, Ingénieur des Pêches en service au Ministère des Pêches, de l'Eau et de l'Environnement ;
- M. Gabriel Martin ESONO NDONG MICHA, Vétérinaire en service au Ministère de l'Agriculture et des Forêts ;
- M. Simon ABAGA EKUAGA, Entomologue en service au Ministère de la Santé et du Bien-être social ;
- Dr Deogracias NFUBE MBOMIO, Vétérinaire en service au Ministère de l'Agriculture et des Forêts et professeur à l'Université nationale de Guinée Equatoriale;
- M. Ismael ASUMU NDONG, Licencié en Economie, en service au Ministère des Finances et du Commerce ;
- M. Baltasar MOSUY ONDO, Ingénieur agronome à l'INPAGE (Institut national de la production Agropastorale de Guinée Equatoriale) et Expert du CPAC ;
- M. Roberto NGUEMA EBANG, Représentant de la Chambre d'Agriculture et de l'Industrie ;
- Mme Clara NSEGUE EYI, Membre et Présidente du Groupement des femmes pour la production agricole, ONG ;
- M. Deogracias EYANG MBA ZANG, Responsable de la production industrielle ;
- Dr Victor ONDO ZANG, Vétérinaire et Représentant des professionnels de la production agropastorale ;
- M. Marcelo LOSOHO BESAM, Agroéconomiste et Représentant de l'Organisation des professionnels de la production agropastorale.

Cette décision prend effet dès la date de sa signature.

Fait à Bata, le 6 octobre 2011.
(é) Le Vice-Ministre

Des pesticides à dose aléatoires et non homologués utilisés sur des légumes frais

Par les Experts/Membres du CPAC

Depuis le mois de Mai jusqu'en Septembre, c'est la phase agricole : Semis, entretiens culturaux, protection de plants. Nous procédons cependant à la récolte pour arachide, maïs et paddy ; Les autres spéculations sont encore en pleine végétation.

Toutes ces cultures sont menées en pluviales. La pluviométrie bien que suffisante reste tout de même déficitaire par rapport à la normale avec une très mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps. Les cultures maraichères sont pratiquées dans les grandes villes. Les légumes feuilles comme les solanacées et les amaranthes etc.… reçoivent beaucoup de traitement. Principalement, la cypermethrine 12 g/l en EC (Emulsion Concentrée) et des produits phytopharmaceutiques venant du Cameroun et du Nigéria qui ne sont pas Homologués.

Les légumes sont semées sous les cotonniers et reçoivent des doses très élevées de pesticides comme le cypalm qui est de la cypermethrine profenophos dosé à 600 g/l de profenophos et 72 g/l de cypermethrine avec une fréquence de 10 jours entre deux traitements.

Ces légumes sont consommés à l'état frais. Il se pose tout le problème de résidus de substances chimiques dans les légumes consommés.

Ces substances chimiques (cypermethrine et profenophos) ont été utilisées pendant plus de 5 ans et ont changé d'appellations :

- Cypercal D
- CP 672 et CP 654
- Cypalm

Les emballages sont toujours restés en verre mais les capacités diffèrent :
0,33 l ; 0,50 l ; 1,5 l.

En effet des tests d'efficacités biologiques doivent être recommencés afin de vérifier la résistance des certaines chenilles et de pucerons.

Pesticides chimiques obsolètes

Champs de coton attaqué

Une identification systématique des Pesticides non homologués appliqué en culture maraichère doit être effectuée.

Conclusion

Malgré que la sensibilisation sur la gestion raisonnée des Pesticides bâts son plein, certains manipulateurs de ces produits chimiques, s'entêtent et continuent dans la mauvaise pratique de ceux-ci.

Ces Pesticides dont la gestion mal raisonnée joue énormément sur la santé Humaine et l'environnement, un minimum de surveillance et de reconnaissance de substances chimiques appliqués sur les cultures Centrafricaines doit être effectué.

Le renforcement de capacité des cadres et Agents de l'Etat exerçant dans les Postes de contrôle Phytosanitaire au niveau des frontières, sur la gestion raisonnée des Pesticides est de première nécessité.

En effet, tous les paysans connaissent l'importance des substances chimiques en matière de protection des plantes; L'utilisation raisonnée de celles-ci augmente d'une manière significative la production.

Face à leur coût très élevée, les paysans sont obligés de sous dosés les cultures cibles et la différence de la dose normale est appliquée sur les cultures non cibles.

Ces différences bien qu'étant faible en quantité, deviennent très élevées pour ces cultures non cibles.

Par exemple, au lieu d'appliquer 12 g/l, on le remonte à 72 g/l de cypermethrine.

Une politique Agricole, dans la dotation régulière des paysans en intrant par rapport aux différentes spéculations est tant souhaitée.

Remarque: Quelques Photos de Terrain complète ce rapport.

- Engrais Chinois et NPK, devenus obsolètes ;
- Plantation de coton saine et attaquée ;
- Pesticides pour traitement coton.

Sensibilisation sur l'usage des pesticides : Quand les radios rurales communautaires sont mis à contribution.

Par les Experts/Membres du CPAC

Dans le cadre de sa mission de l'assainissement de la production agricole, du suivi des pesticides déjà homologués et en circulation sur le territoire national, et de la sensibilisation des agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles (BPA), la Cellule CPAC-Tchad a réalisé les activités ci-après, au cours du 2ème trimestre de 2011 :

1. Confection de deux (2) messages sur les thèmes :

- Les dangers liés au mauvais stockage et à la mauvaise utilisation des pesticides ;
- Les dispositions à prendre pour une bonne gestion des engrais et un bon stockage des pesticides.

Si l'utilisation des pesticides est incontournable pour accroître la production agricole et assurer la sécurité alimentaire des populations, l'usage abusif et sans discernement de ces pesticides qui sont des produits chimiques dangereux, expose souvent les populations rurales sous informées et sans formation adéquate à des risques d'intoxications graves, et porte souvent atteinte à la qualité de l'environnement.

En effet, si la lutte chimique est actuellement préférée à d'autres modes de lutte à cause de ses résultats spectaculaires, elle a cependant ses limites et ses inconvénients du fait qu'elle est préjudiciable à la santé de l'homme et à la préservation de l'environnement.

A ce niveau, une question importante se pose : comment le producteur tchadien peut-il être bénéficiaire des pesticides tout en évitant d'en être la victime ? En d'autres termes, comment minimiser les risques tout en maximisant les effets positifs des pesticides ? Dans ce domaine, la bonne application des recommandations du Comité Inter-états des Pesticides d'Afrique Centrale dans les Etats qui en sont membres, et en particulier utilisation raisonnée et efficiente des pesticides, apportera certainement la réponse et la solution à cette importante question posée ci-dessus.

2. Diffusion des messages par les Radios Rurales Communautaires.

Au Tchad, les Radios Rurales Communautaires, certes ne sont pas encore très développées, cependant, elles sont écoutées par de très nombreux auditeurs, et dans de nombreux villages, car elles constituent pour le moment un excellent moyen de diffusion de l'information et de sensibilisation en milieu rural.

En effet, les Radios Communautaires poursuivent des objectifs nobles qui consistent à se mettre à l'écoute du monde rural en vue de l'aider non seulement à diagnostiquer les problèmes de développement auxquels il est confronté dans son terroir, mais aussi à l'aider par des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à trouver les solutions idoines à ces problèmes. C'est donc dans ce cadre précis que la Cellule CPAC-TCHAD a pris contact avec ces Radios pour faire passer les messages après les avoir préalablement traduits dans les principales langues parlées au niveau de chaque région, avant de les radiodiffuser en direction des agriculteurs de la Zone cotonnière où vivent près de 4 millions d'habitants.

Un conditionnement des pesticides douteux

En choisissant de faire diffuser nos messages en direction des agriculteurs par les radios rurales communautaires, notre objectif est d'atteindre un plus grand nombre d'auditeurs à sensibiliser et à informer sur les nombreux dangers liés aux effets néfastes des pesticides sur l'homme, l'animal et sur l'environnement.

C'est également une occasion idéale pour sensibiliser la population sur la Réglementation Commune sur l'Homologation des Pesticides en Afrique Centrale, ainsi que les Règlementations et Conventions Internationales dans le domaine des intrants agricoles.

Si la procédure choisie par notre Cellule CPAC est intéressante, il se pose cependant un problème financier : comment payer les frais de traduction des messages en langues locales et leur diffusion par ces radios rurales privées qui ont une grande audience auprès des populations ?

A cet effet, la Cellule CPAC-TCHAD fera des propositions au Secrétariat Permanent du CPAC, assorties d'un devis pour appréciation.

Les prochains messages que la Cellule se propose de faire passer par ces canaux d'information et de sensibilisation aux agriculteurs porteront sur les thèmes suivants :

- La diffusion des méthodes raisonnées en gestion des emballages vides ;
- Les dangers liés à l'utilisation des pesticides du coton sur les cultures maraîchères ainsi que les dangers liés à la réutilisation des emballages vides.

Fait à N'Djamena, le 03 Septembre 2011

Sensibilisation sur le renforcement de la coopération et de la coordination pour la mise en oeuvre des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm en Afrique francophone - Dakar (SENEGAL) : 05 – 08 Juillet 2011

Par Mme Ngartoubam Telnoudji Laurence

Introduction

Donnant suite aux décisions dites 'Synergies', lesquelles ont été adoptées par les Conférences des Parties (COP) respectives des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (COP IX/10, RC-4/11, et SC-4/34) et à leurs réunions extraordinaires simultanées ayant eu lieu à Bali (Indonésie), les 22 - 24 février 2010, s'est tenu, du 5 au 8 juillet 2011, à Dakar (Sénégal), un atelier régional de sensibilisation sur le renforcement de la coopération et de la coordination pour la mise en oeuvre des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm en Afrique francophone.

Cet atelier a été organisé par les Secrétariats des dites Conventions, en collaboration avec le Centre Régional de la Convention de Bâle pour les Pays Francophones d'Afrique (CRCB-AF), lequel est aussi Centre Régional de la Convention de Stockholm (CRCS).

Les participants à l'atelier étaient les suivants: les points focaux de la Convention de Bâle, les autorités nationales désignées de la Convention de Rotterdam, les points de contact officiels de la Convention de Stockholm et les experts juridiques nationaux travaillant à la mise en oeuvre des Conventions au Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, en Côte d'Ivoire, au Gabon, en Guinée, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, au Niger, en République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, au Sénégal et Togo ; des représentants d'organisations sous régionales, régionales et internationales, (notamment la CEDEAO, le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique, FEM) ; des ONG ainsi que des centres de recherche tels que CREPD, PAN-AFRIQUE, Centre Anti Poison (cf. Annexe 2 : Liste des participants).

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Sidy GUEYE, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal, en présence de Mesdames Marylène BEAU, du Secrétariat de la Convention de Stockholm, et. Yvonne EWANG-SANVINCENTI, du Service Juridique Conjoint pour les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, ainsi que de Messieurs Herman DE KRUIJF, de l'UNITAR, et Michel SECK, Directeur du CRCB-AF/ CRCS.

Différentes allocutions ont été prononcées à cet effet et ont notamment porté sur : le rôle précurseur du CRCB-AF quant à la mise en oeuvre d'activités conjointes relatives à ces trois Conventions, les opportunités offertes par le processus de synergies internationales pour la mise en oeuvre nationale des Conventions et le renforcement des moyens de gestion écologiquement rationnelle des produits et déchets dangereux, la disponibilité de l'UNITAR pour accompagner les pays dans le domaine du renforcement de leurs capacités, etc..

Objectifs de l'atelier :

1. Sensibiliser au processus de renforcement de la coopération et de la coordination entre les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, ainsi qu'aux implications éventuelles tant à l'échelle régionale que nationale ;
2. Sensibiliser à l'état de mise en oeuvre des Conventions dans la région ainsi qu'aux es priorités nationales identifiées par les Parties afin de se conformer aux obligations qui en découlent leurs obligations ;
3. Promouvoir l'échange d'informations relatives aux modèles et bonnes pratiques nationaux permettant l'application des trois Conventions ;
4. Identifier les domaines où une coordination à l'échelle nationale pourrait être renforcée ;
5. Assurer une meilleure compréhension des questions juridiques liées à l'application des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ;
6. Sensibiliser aux opportunités d'assistance financière et technique afin de mettre en oeuvre les Conventions de manière coordonnée ;
7. Aider les gouvernements et autres organisations à mobiliser des ressources financières selon des méthodologies précises et destinées en particulier à permettre la mobilisation de ressources.

Résultats obtenus :

1. Les participants ont pris conscience du processus en cours visant à promouvoir davantage la coopération et la coordination entre les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, ainsi que leurs possibles implications tant à l'échelle régionale que nationale;
2. Les participants ont une meilleure compréhension de l'état de mise en oeuvre des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm dans la région, ainsi que des priorités nationales identifiées par les Parties afin de se conformer à leurs obligations ;
3. Les participants ont une meilleure compréhension des nécessités juridiques afin de permettre la mise en oeuvre des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ;
4. Les participants ont échangé des informations et partagent leurs expériences concernant les mécanismes de coordination existants à l'échelle nationale et identifient les domaines pouvant nécessiter une coordination;
5. Les participants connaissent mieux les possibilités techniques et financières de la mise en oeuvre coordonnée des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm dans la région
6. Les participants ont reçu des conseils quant au développement de stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm.

Organisation des travaux :

L'atelier a consisté en plusieurs présentations suivies d'échanges en séance plénière puis au sein de groupes de travail.

Session 1 : Renforcement de la coopération et de la coordination entre les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm

Session 2 : Renforcement des cadres juridiques et institutionnels nationaux

Session 3 : Mobilisation des ressources financières dans le domaine des produits chimiques et des déchets dangereux

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Conclusions

Les pays de l'Afrique francophone participant à l'atelier soutiennent le processus de renforcement de la coopération et de la coordination entre les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm.

Les pays sont en l'attente et espèrent obtenir de nombreux bénéfices issus de ce processus, tel que l'allègement de la charge administrative ou l'amélioration de l'efficacité du soutien fourni aux Parties, permettant ainsi d'améliorer la mise en oeuvre des Conventions.

Outre le processus de synergies à l'échelle internationale, les pays sont conscients que des synergies sont également nécessaires et à mettre en place sur le plan national afin de permettre et consolider une gestion coordonnée des produits chimiques et déchets dangereux.

Différentes réformes intrinsèques et complémentaires a sur les plans organisationnel et institutionnels ont été entreprises dans les pays de la région, notamment :

1. Un regroupement de la responsabilité de la mise de oeuvre des conventions déchets et produits chimiques (par l'intermédiaire des points focaux) au sein d'une direction unique, la plupart du temps au sein du département chargé de l'environnement ;
2. Un partage de la responsabilité pour la mise de oeuvre des Conventions entre différentes directions/différents ministères, toutefois coordonné par l'intermédiaire de comités de concertation/coordination ;
3. La présence d'un décret unique pour définir le mandat et les compétences des ministères d'Etat et délégués en charge des Conventions, ce qui permet d'introduire davantage de coordination et ainsi d'éviter les incohérences fâcheuses entre les diverses autorités impliquées (par exemple, existence de textes d'application publiés par différents ministères qui se contredisent).

Des besoins techniques importants ont été identifiés dans la région de l'Afrique francophone concernant la mise en oeuvre des Conventions, notamment pour réaliser des évaluations de risques afin de transmettre des notifications de réglementation finale dans le cadre de la Convention de Rotterdam.

Tenant compte des difficultés de mettre en place une cadre juridique ou une législation unique pour les 3 Conventions, les pays d'Afrique francophone envisagent au moins un processus d'harmonisation des textes le développement de textes harmonisés pour la région et contenant des dispositions communes aux 3 Conventions.

L'atelier a souligné l'importance, non seulement d'élaborer et d'adopter de textes législatifs et réglementaires, mais également de les appliquer.

Le rôle des autorités régionales et sous-régionales de régulation des pesticides et produits chimiques, tels que le Comité Sahélien pour les Pesticides (CSP) du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et le Comité Inter-Etats d'Afrique Centrale (CPAC) de la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), est jugé essentiel pour aider les Etats à harmoniser et renforcer leurs cadres politique, juridique, institutionnel et leurs capacités techniques pour la gestion des produits chimiques et déchets.

D'après les résultats des groupes de travail sur les étapes à suivre pour « développer une stratégie pour la mobilisation des ressources financières », les participants estiment que cet exercice pourrait être utile afin de favoriser une mobilisation optimale des ressources financières dans leurs pays.

RECOMMANDATIONS

Les pays participants :

I. Cadre juridique

1. Encouragent:
   - la révision des lois-cadres, selon les pays, afin de mettre en oeuvre toutes les dispositions des Conventions ;
   - l'élaboration de textes d'application relatifs aux lois nationales spécifiques pour la gestion des produits chimiques et déchets ; et l'élaboration de textes organiques et réglementaires visant à établir des mécanismes de coordination entre les acteurs institutionnels nationaux dans le domaine de la gestion des produits chimiques et les déchets dangereux.

2. Incitent l'harmonisation des textes au niveau régional, le développement et l'adoption de textes législatifs et réglementaires communs et/ ou le développement d'un cadre juridique régional pour mettre en oeuvre les dispositions communes aux 3 Conventions.
3. Encouragent la vulgarisation des textes et la sensibilisation des parties prenantes, par exemple en traduisant les textes dans les différentes langues nationales.

II. Cadre institutionnel

4. Encouragent la mise en oeuvre des mécanismes de coordination tels que comités inter – ministériels ou inter - étatiques d'homologation et de gestion des produits chimiques afin de renforcer l'échange d'information et la prise de décision entre les parties prenantes ;
5. Suggèrent de renforcer les systèmes de coordination existants, en les institutionnalisant et en renforçant leurs capacités de recherches et d'évaluation, par la disponibilité de ressources financières et d'équipements supplémentaires.

III. Aspects techniques

6. Encouragent les pays à faire des investigations sur la présence de produits chimiques et pesticides au niveau national et les risques potentiels de contamination de l'alimentation en vue d'établir une meilleure gestion de ces produits ;
7. Encouragent les pays à mettre à jour leurs PNM d'ici août 2012 et pour cela à accéder aux financements disponibles dans le cadre du FEM-5 ;
8. Encouragent / Promeuvent l'approche sous régionale de la gestion des pesticides et autres produits chimiques à l'image du Comité Sahélien d'Homologation des Pesticides du CILSS ;

Lire la version complète sur notre site internet www.cpac-cemac.org

Dioxines et furannes : validation des résultats

Par : Jean Blaise MODOUDOU

Du 09 au 10 août 2011, s'est tenu l'atelier de validation de l'inventaire des dioxines et furannes au centre zoologique de Vog Betsi à Yaoundé (Cameroun).

Organisé par le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Cameroun dans le cadre des activités de la représentation de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Cet atelier avait pour objectifs de:

- Déterminer les priorités concernant les dioxines ;
- Développer les éléments des plans d'actions pour chaque source émettrice de dioxines.

I. Des travaux de l'atelier

Les participants à l'atelier étaient organisés en trois groupes de travaux. Ces groupes de travaux avaient pour but de faire ressortir les priorités en matière de sources d'émission de dioxines et furannes et d'en dégager les actions à mener.

Ainsi, l'harmonisation des résultats des travaux de groupe a fait ressortir par priorité les sources d'émission de dioxines et furannes telles que:

1. Les déchets médicaux ;
2. Les feux de décharges ;
3. La combustion incontrôlée des déchets ménagers ;
4. Les feux de savanes ;
5. Les feux de forêts ;
6. Le brûlage de résidus agricoles.

Aussi, que ce soit à court, moyen ou long terme, les actions qui étaient développées et proposées autour de ces résultats étaient entre autres :

- La formation du personnel de santé dans la gestion des déchets médicaux;
- La sensibilisation des populations sur les risques d'émission de dioxines et furannes ;
- L'organisation des tris de déchets ;
- La dotation d'incinérateurs de haute technologie aux structures hospitalières ;
- L'encouragement des communes à se doter d'incinérateurs ;
- L'introduction dans le programme de formation des agents sanitaires d'un aspect sur le contrôle de la gestion des déchets médicaux ;
- Le renforcement du cadre législatif et règlementaire en la matière ;
- La promotion de la coopération intercommunale ;
- L'éducation de la population sur la culture du fourrage et du foin;
- La délimitation des zones à brûler pour la culture ;
- La proscription de la pratique culturale sur brûlis.

II. Conclusion

Les résultats des travaux sur l'inventaire des dioxines et furannes ont été validés au cours de cet atelier où les priorités sont définies; l'harmonisation des mesures et des plans d'action proposées par groupe se fera par la suite.

III. Recommandations

A la fin des travaux de l'atelier, les participants ont recommandé :

- L'organisation le plus tôt possible d'un autre atelier autour des dioxines et furannes au Cameroun ;
- Que le plan d'action qui sera développé se base sur les propositions des participants ;
- Que la plan de gestion de l'environnement intègre la gestion des dioxines et furannes ;
- Que le secteur informel soit mieux inventorié ;
- Un renforcement des capacités techniques pour l'évaluation et le contrôle des dioxines et furannes.

Les travaux de l'atelier avaient commencé le 09 et se sont achevés le 10 août 2011 à 16 heures.

Salon Carbone : Lancement de la première édition

Par Mme Ngartoubam Telnoudji Laurence

Le mardi 19 juillet 2011, à l'hôtel de ville de Yaoundé, s'est tenue la cérémonie d'ouverture officielle de la première édition du Salon International de l'environnement intitulée « Salon Carbone ».

Le Salon Carbone qui se veut une rencontre scientifique est une initiative de l'association "Struggle For Life with Africa", une ONG de la place qui a pris corps en 2009. Cette association a pour mission la lutte pour la protection de la nature et des espèces.

Sous le parrainage du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, la cérémonie prévue à 14 heures a été enfin lancée à 15 heures 39 minutes par le mot de bienvenue et de remerciements de la présidente de l'ONG à tous les participants. Sur ces mots, un bref aperçu a été fait sur l'historique de ladite association et de son projet (Salon Carbone) qui est une rencontre scientifique ayant pour objectifs : - de permettre la circulation de l'information dans les différents domaines des sciences de l'environnement ; - de transférer des technologies, de respecter les droits humains et de l'environnement, de promouvoir la préservation de la nature et le développement économique. Au cours des trois jours qui suivront, les participants auront à échanger autour du thème : "Développement économique et réchauffement climatique" en mentionnant les objectifs à atteindre pour l'avancée de ce projet.

La seconde allocution était prononcée par Monsieur le Ministre de l'environnement et de la protection de la nature pour féliciter, encourager l'initiative et l'abnégation de l'ONG ; sur ces entrefaites, un appel a été lancé par la suite à la jeunesse qui est le socle de la nation de suivre cet exemple, et a déclaré ouvert la première édition du Salon Carbone qui devrait se clôturer par un cocktail.

Compte tenu d'un manque de coordination au sein du comité d'organisation, nous n'avions pas assisté au cocktail prévu après le mot d'ouverture du Ministre de l'environnement et de la protection de la nature néanmoins un contact a été pris avec l'organisatrice de ce salon pour des relations futures.

Les dangers lies au mauvais stockage et à la mauvaise utilisation des pesticides

amis agriculteurs !

Le pesticide est un poison qui tue les ennemis des plantes et des denrées stockées, mais qui tue aussi les hommes et les animaux.

- Quand vous stockez des pesticides dans la maison où dorment vos femmes et vos enfants ;
- Quand vous stockez des pesticides dans le local qui sert à loger votre bétail (boeufs de labour, moutons, chèvres et volaille) ;
- Quand vous stockez des pesticides à proximité d'un cours d'eau ou d'une source d'eau ;
- Quand vous utilisez des pesticides sans respect des doses et des conditions de traitement sur vos cultures ou sur votre pâturage ;

vous, vos femmes, vos enfants et votre bétail étés exposes aux dangers suivants :

- Diarrhée ; fatigue générale ; vertiges ; irritation de la peau ;
- Transpiration excessive ; troubles visuels ; maux de tête ;
- Écoulement nasal ; nausée ; vomissement ; manque de contrôle ;
- Contrôle de soi ; coma ; même la mort. .

Quand les pesticides sont mal stockes et mal utilises, ils peuvent provoquer chez vos femmes :

- l'avortement et le cancer ;
- la malformation de l'embryon et du foetus, donner un enfant monstrueux et vous faire dire : ma femme a rencontre un mauvais esprit pendant sa grossesse. Cela peut également provoquer la dégradation de votre environnement (eau, air, sol, pâturage).

Faites attention, amis agriculteurs !

les pesticides tuent quand ils sont : mal stockes et mal utilises

Conseils de la cellule Cpac-Tchad/ Comité National de Gestion des Pesticides - Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation

Don des engrais et insecticides aux paysans Camerounais

Par : Josiane TCHAKOUNTE

Le don en intrants agricoles octroyé par le chef de l'Etat, Paul Biya, aux agriculteurs du pays, est constitué de 56.985 sacs d'engrais (50 kg chacun), soit environ 2849 tonnes et 35.000 litres d'insecticides. Cet appui qui va bénéficier aux agriculteurs des dix régions du Cameroun est évalué à 2 milliards de F. Ces produits agro-pharmaceutiques ont été stockés dans trois magasins. Le magasin de Nkolbisson à Yaoundé, avec 32.391 sacs d'engrais et 25.200 litres d'insecticides va approvisionner les régions du Centre, du Sud et de l'Est. Le magasin de Nkongsamba contenant 10.082 sacs d'engrais va ravitailler les régions du Littoral, du Sud-Ouest, du Nord-Ouest et de l'Ouest. Le magasin de Ngaoundéré qui dispose de 14.506 sacs d'engrais et 9.800 litres d'insecticides alimentera les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua.

La distribution a commencé dans les différentes régions et devrait s'achever avant le 1er octobre prochain. Les délégués régionaux du ministère de l'Agriculture et du Développement rural (Minader) s'assurent de l'identification des groupes de producteurs bénéficiaires en fonction de la performance de leurs exploitations. Les principales filières concernées par ces intrants agricoles sont le riz, le palmier à huile, le maïs, la banane-plantain, le cacao et le café. Ce nouvel appui du chef de l'Etat intervient quelque temps seulement après la distribution des semences améliorées aux agriculteurs, au lendemain du comice agropastoral d'Ebolowa. Un autre coup de pouce pour booster la production.

Capacité de production sous-exploitée, enclavement des bassins de production, forte dépendance aux importations, les entraves à l'essor du secteur rural sont légion. Et c'est pour y remédier que le chef de l'Etat, lors du comice agropastoral d'Ebolowa en janvier dernier, a annoncé une série d'actions à entreprendre afin de mettre en place la politique de développement du secteur rural. « L'agriculture, je le répète, est notre authentique richesse », avait alors déclaré le président Paul Biya dans son discours d'ouverture du comice. Aujourd'hui, les annonces faites se matérialisent. En attendant l'usine d'engrais d'Ebolowa et la banque agricole bientôt opérationnelle, les agriculteurs peuvent déjà profiter de ces appuis ponctuels du chef de l'Etat. De plus, le président Paul Biya, candidat à l'élection présidentielle du 9 octobre prochain n'a pas manqué de souligner dans sa profession de foi que l'agriculture constitue l'une des voies pour un Cameroun plus dynamique et fort. L'usage des engrais, des semences améliorées et des pesticides dans l'agriculture est la garantie d'un rendement plus élevé et partant d'une production toujours croissante.

Source : Cameroon tribune

Croplife International écrit au Cpac

Dans le cadre du suivi des activités du Cpac, la plus haute hiérarchie de l'association des firmes phytopharmaceutiques pose un certains nombres de questions au SP/CPAC en vue de voir clair sur le niveau d'avancement de cette institution spécialisée dont ils ont contribué à mettre en place dans le but d'harmoniser l'homologation des pesticides en Afrique Centrale. Lire les réactions ci-dessous qui ne se sont pas fait attendre.

CropLife
AFRICA MIDDLE EAST

CropLife Africa Middle East, AISBL
International Association
Avenue Louise 326 Box 36
Brussels-Belgium
Tel: +32 2 642 04 18
Fax: +32 2 642 04 19
www.croplifeafrica.org

Le 7 Octobre 2011

V/Réf.:
N/Réf.: LE046/11/09/by

Le Secrétaire Permanent du Comité
Phytosanitaire d'Afrique Centrale (CPAC)
Attention: Monsieur Benoit BOUATO.

Objet: Demande d'information sur les procédures CPAC d'homologation des produits de protection des plantes.

Monsieur le Secrétaire Permanent,
Nous sollicitons par la présente votre collaboration en vue de nous fournir des informations et clarifications sur les dispositions réglementaires pratiques du comité phytosanitaire d'Afrique Centrale (CPAC) relatives à l'homologation des produits de la protection des plantes dans l'espace CEMAC.
Ces clarifications paraissent opportunes pour notre industrie pour le respect des engagements entre les états membres de la CEMAC et également pour les différentes contributions et soutien de CropLife Afrique Moyen Orient dans la mise en place et la mise en œuvre de la réglementation commune CPAC-CEMAC. Vous voudrez par ailleurs nous clarifier sur:

- la situation du Tchad qui fait partie du comité sahélien des pesticides (CSP);
- l'attribution d'une autorisation (numéro d'homologation....) aux produits déjà homologués et en vente sur le marché CEMAC. Envisagez-vous les ré-homologués selon les nouvelles dispositions CPAC ou alors une simple régularisation et selon quelles modalités.

Vous conviendrez avec nous que le respect de ces dispositions par tous les acteurs constitue le pilier du cadre sain et propice pour la fourniture de produits de qualité, la lutte contre la fraude et les contrefaçons et l'investissement dans les innovations pour de nouveaux produits.
Nous vous remercions pour votre disponibilité en vue de nous transmettre dans les délais raisonnables, et vous prions de recevoir nos salutations sincères.

R. Guyer

Dr Rudolf Guyer
Directeur Général
Tél.: + 41 44 862 70 81
Fax: + 41 44 862 70 82
E-Mail: rudolf@croplifeafrica.org
CropLife Afrique Moyen Orient

"PRODUIRE LA NOURRITURE - CREER LES RESSOURCES RENOUVELABLES - FOURNIR DURABLEMENT"

Réaction de M. Temwa Aggee, Président de la Commission Toxicologie/Ecotoxicologie au Cpac

Bonjour Monsieur le SP
Par rapport au fichier envoyé au Directeur Général , Dr Rudolf Guyer, je vous rappelle que vous avez oublié de parler de la première phase importante qui est la soumission d'une demande en vue d'obtention d'un permis de conduite d'essai d'efficacité biologique dans la zone CEMAC.
En fait, un pétitionnaire doit d'abord soumettre au CPAC une demande pour avoir un permis lui permettant de mener les essais d'efficacité biologique pendant au moins deux ans, au niveau des pays de la zone CEMAC. Les résultats des ces essais entrent dans la constitution de dossiers d'homologation à soumettre au CPAC (le dossier d'efficacité biologique). Et ce sont ces résultats d'efficacité biologique qui seront évalués par les experts (la commission d'efficacité biologique). Dès que le pétitionnaire a obtenu les résultats des essais, il joint au dossier d'efficacité biologique tous les autres dossiers (phyisico-chimique, toxicologique et ecotoxicologique, et autres) pour soumettre au Secrétariat permanent en vue d'homologation. C'est en ce moment que suivent les autres étapes que vous avez énumérées.
Si je me suis fait comprendre?

Temwa AGGEE

Réaction de M. Bouato Benoit, SP/Cpac

Monsieur le Directeur Général, Cher Dr. Rudolf Guyer,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre concernant les procédures d'homologation des produits phytosanitaires en Afrique centrale et je vous remercie pour l'intérêt que vous portez ainsi au CPAC, qui est en fait votre initiative, comme vous l'aviez rappelé dans votre lettre. En effet, les problèmes que vous évoquez sont au programme de nos réflexions et nous sommes entrain de préparer des réponses appropriées.

Mais en attendant ces réponses, veuillez trouver en fichier ci-attaché un document sur l'évolution du processus de mise en place du système d'homologation commune des pesticides en Afrique centrale. Comme par le passé, nous comptons sur votre appréciation sur ce travail qui est entrain de se faire au CPAC.

Dans l'attente de votre prompte réaction habituelle, je vous prie Monsieur le Directeur Général, de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Perrier : +237 99 59 83 38

Ce Bulletin est publié avec le support financier de la CEMAC.